



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Nombre de Membres :

En exercice : 44
Présents : 33
Votants : 33

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 2

OBJET :

ESPINASSE-VOZELLE

**PARCELLE E
367p**

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE FONCIERE
D'UN POSTE DE
REFOULEMENT**

M. BERNARD

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - A. CORNE - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - J.M. BOUREL - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - G. MARSONI - C. SEGUIN - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - R. LOVATY - E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. F. SZYPULA -, Vice-Présidents.

MM. P. BONNET - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. J.P. BLANC - C. BERTIN - C. CATARD - C. FAYOLLE - J. JOANNET - P. COLAS - G. DURANTET - F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 FEV. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 2 FEV. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences relatives à l'assainissement,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'acquérir l'emprise foncière sur laquelle a été réalisé un poste de refolement, à savoir 24 m² de la parcelle cadastrée E 367 située 15 rue du 20 mai 1829 à Espinasse-Vozelle, appartenant à Monsieur Georges BERNARD (selon plan joint),

.../...

Considérant qu'un accord est intervenu entre le propriétaire de ladite parcelle et Vichy Communauté sur un prix de 690 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir 24 m² de la parcelle E 367 susmentionnée auprès de Monsieur Georges BERNARD ou de ses ayants droit, au prix de 690 €,
- de donner mandat à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et documents inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

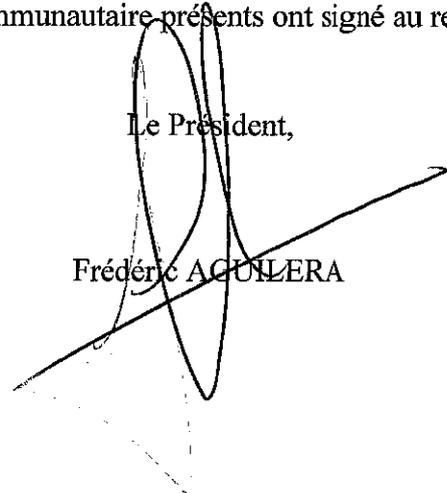
- approuve ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition (division du terrain, acquisition, frais d'acte, ...) seront imputés au budget « Assainissement » de Vichy Communauté pour l'année 2018,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

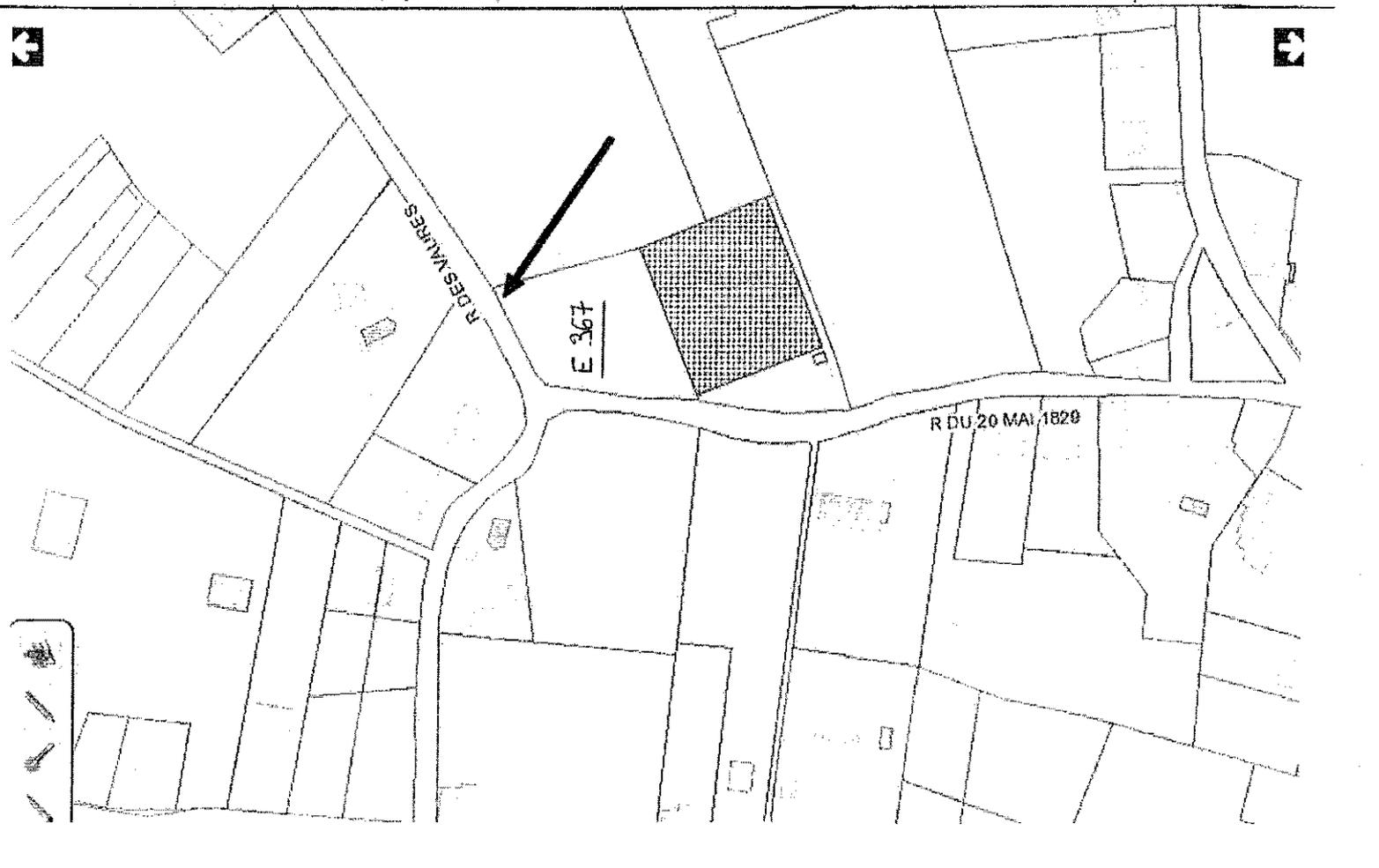
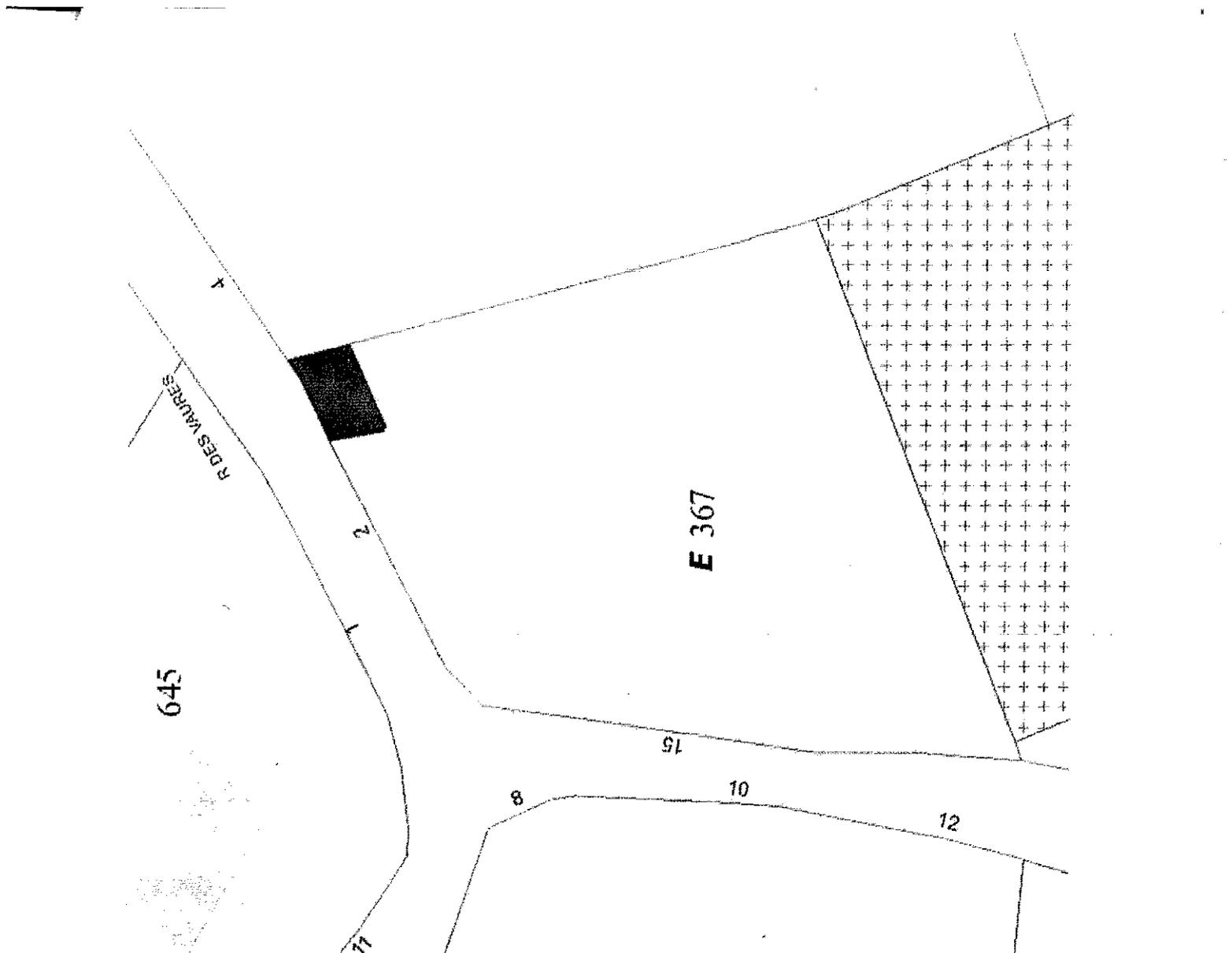
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 25 janvier 2018.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric ACULERA





Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER

Objet de l'acte : 2018 - ESPINASSE-VOZELLE - PARCELLE E 367p - ACQUISITION DE
L'EMPRISE FONCIERE D'UN POSTE DE REFOULEMENT - M. BERNARD

Date de décision: 25/01/2018

Date de réception de l'accusé 02/02/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 25jan2018_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180125-25jan2018_2-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-240300426-20180125-25JAN2018_2-DE-1-1_1.pdf)